

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

DELIBERATION

BUREAU EXECUTIF DU 19 JANVIER 2023

Délibération portant approbation du dernier procès-verbal de séance du 29 septembre 2022.
(Délibération BE 2023-02).

L'an deux mille vingt-trois, le 19 janvier, le Bureau Exécutif du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le jeudi 12 janvier, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Didier-Claude BLANC, Président.

MEMBRES PRESENTS :

Didier Claude BLANC,

Max TOURVIEILHE, Pierre MAISONNAT,

Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC,

Isabelle MASSEBEUF, Virginie FERRAND,

Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, Claude BRUN, Christian REY,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Sylvie GAUCHER,

Sami KEFI JEROME,

Christophe MATHON, Franck FERROUSSIER, Philippe INARD, Jérôme LEBRAT

Pouvoir : Sylvie GAUCHER à Max TOURVIEILHE

Secrétaire de séance : Max TOURVIEILHE

EN EXERCICE : 18 PRESENTS : 12 (13 voix) VOTANTS : 12

Le Bureau Exécutif

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte ADN,
- Vu le Procès-Verbal

Décide à l'unanimité des voix :

- ARTICLE 1 : D'arrêter le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

Le Président



Didier-Claude BLANC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans les deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Il est possible de solliciter durant cette durée un recours gracieux ou hiérarchique auprès de l'administration.

Sens des votes

<i>Pour</i>	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Pierre MAISONNAT, Marie FERNANDEZ, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC, Isabelle MASSEBEUF, Virginie FERRAND, Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, Claude BRUN, Christian REY,
<i>Contre</i>	
<i>Abstention</i>	